

Mis en ligne le 30/01/2025



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Madame la déléguée,
Monsieur le délégué,**

Entrechaux, le **30 JAN. 2025**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le jeudi 30 janvier 2025, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

Jeudi 06 février 2025 à 9h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 04 décembre 2024

Délibérations

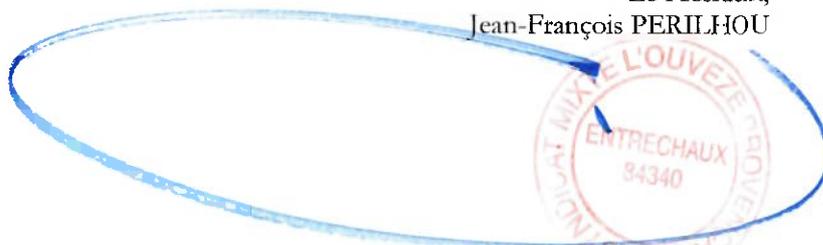
1. Examen du programme d'action 2025 et définition du bénéfice (global/local)
2. Modification du règlement budgétaire et financier du SMOP
3. Modification de la participation à la protection complémentaire santé et prévoyance des agents
4. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le centre de gestion de Vaucluse
5. Débat d'orientation budgétaire

Informations et questions diverses

6. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-François PERILHOU



POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE